



DECISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122- 23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 04/11/2025
ID : 029-212901888-20251031-DEC2025_31-DE

DECISION N°2025-31

Attribution du marché de prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traversée de Kermebel

Le Maire de PLOUGASNOU,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2020-25 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,

Vu le dossier de consultation adressée le 29/08/2025 aux sociétés OKARE Ingénierie, 5 Square du chêne-germain, 35510 CESSON-SEVIGNE, ING Concept, 15 Rue Joachim Du Bellay, 29400 LANDIVISIAU, AT OUEST, Z.A. du Launay, 16 Rue Goarem Pella, 29600 Saint-Martin-des-Champs,

Considérant que l'offre proposée par la société AT Ouest est l'offre la mieux disante,

DECIDE :

Article 1 : De procéder à l'attribution du marché de prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traversée de Kermebel pour un montant de 50 525,50 € HT , soit 60 630,00 € TTC à la société AT OUEST, Z.A. du Launay, 16 Rue Goarem Pella, 29600 Saint-Martin-des-Champs,

Article 2 : D'appliquer les modalités de règlement des honoraires au fur et à mesure des situations présentées.

Article 3: Monsieur le Trésorier et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à PLOUGASNOU, le 31/10/2025

La Maire,
Nathalie BERNARD